

Flash Info



1. La dernière CPPNI (commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation) a eu lieu le 11 mai 2022, divers points ont été abordés. Aucune avancée concernant les rémunérations et les conditions de travail n'a, encore une fois, été possible.

Suivi des avenants en cours d'agrément, le Ministère a 4 mois pour les agréer après réception.

- L'avenant 50 sur l'indemnité kilométrique à 0,38 euros
- Les avenants 51 et 52 sur la politique salariale.
- Le 51 portant sur la valeur du point à 5,51 euros à partir du 1 janvier 2022 et le 52 le mettant à 5,62 euros à partir du 1 juillet 2022.
-

Depuis les élections présidentielles et dans l'attente des élections législatives, le Ministère tourne au ralenti.

La politique salariale menée par nos employeurs n'est pas à la hauteur des besoins et des enjeux de nos métiers. Le SMIC ayant été revalorisé au 1er mai 2022 de 2,6 %, les avenants 51 et 52 sont déjà immergés sous le SMIC.

Ils renvoient cette négociation au mois de septembre, ne tenant pas compte de la précarité des salariés.

Pour rappel, après consultation des syndicats, la CGT n'a pas été signataire de ces propositions.

2 Suivi avenant 43

Le financement de l'avenant 43 n'est toujours pas équitable, d'un département à l'autre, certains refusant de mettre les moyens financiers. Il est malgré tout applicable pour tous les salariés de la branche.

3 Commission de recours

De nombreux dossiers sont déposés par les salariés, aux organisations syndicales de la branche. Cela impose un travail administratif important pour un résultat pas toujours à la hauteur de nos exigences. Les accords sont difficiles à trouver, car ils doivent être signés à l'unanimité.

D'autres points ont été abordés

- Le régime prévoyance sera revu à la prochaine CPPNI de juillet.
- Un avenant concernant la formation professionnelle, intitulé pro A, sera mis prochainement à signature.

Vous serez consulté. Il s'agit de remettre à jour les diplômes de la branche et de se remettre en conformité avec la loi.

Alors que le gouvernement entend faire de la perte d'autonomie et de l'accompagnement à domicile, une action prioritaire, que dire sur l'évolution et l'attractivité de nos métiers.

Rien n'est fait pour valoriser le travail à domicile, qui est sous financé. En maltraitant nos emplois et la prise en charge de nos usagers, c'est aussi tous les ayants droits que les employeurs ne respecte pas.

